

[← Retour à Actualité](#)

Deux fiducies agricoles se regroupent

La Fiducie agricole REM et la Fiducie agricole UPA-Fondation s'unissent pour mieux assurer la pérennité de leurs actions.

Publié le 3 mars 2026

NOUVELLE

AFFAIRES



Crédit : Semences Maizex



La rédaction

L'équipe de rédaction du Coopérateur sélectionne du contenu pertin...

[En voir plus](#)

+ Suivre

La Fiducie agricole REM et la Fiducie agricole UPA-Fondation ont été constituées pour protéger à perpétuité la vocation des terres en culture qu'elles acquièrent, tout en les valorisant par la location à des entreprises agricoles en démarrage ou en croissance.

« Le partage de valeurs entre les fiduciaires des deux entités appelait, tôt ou tard, à un rapprochement de ces initiatives. Cela permettra à chaque Fiducie de bénéficier de l'expérience de l'autre et d'en accroître l'efficacité », a précisé Martin Caron, président-général de l'Union des producteurs agricoles (UPA), qui a participé à la mise sur pied des deux fiducies.

Rappelons que la Fiducie agricole REM a été créée en 2019 pour protéger des terres agricoles menacées par l'étalement urbain à proximité de la station terminale du REM à Brossard, tandis que la Fiducie agricole UPA-Fondation poursuit une mission similaire pour l'ensemble du Québec depuis 2020.

Par ce regroupement, la fiducie résultante bénéficiera de l'expérience des deux entités et disposera de suffisamment de ressources financières pour maintenir son secrétariat à long terme, se doter d'un fonds d'intendance pour les travaux d'entretien et de gestion des propriétés agricoles et, ainsi, pérenniser sa mission. Celle-ci conservera le nom de Fiducie agricole UPA-Fondation.

À l'été 2026, ces deux fiducies regroupées détiendront dix sites dans cinq régions du Québec, occupés par 23 locataires actifs dans diverses productions. Une mosaïque de productions agricoles, de la culture de fleurs à la petite production maraîchère et fruitière, en passant par les grandes cultures de blé, de soya, de maïs, de sarrasin, de canola et de lin cultivés en régie conventionnelle et biologique, se déploie ainsi sur les 475 ha appartenant à cette fiducie.

Qu'est-ce qu'une fiducie d'utilité sociale?

Introduite dans le Code civil du Québec en 1994, la fiducie d'utilité sociale permet d'affecter à perpétuité une vocation sociale à un patrimoine immobilier. La création d'une fiducie d'utilité sociale à des fins agricoles garantit à perpétuité la vocation agricole des terres acquises tout en les retirant du marché spéculatif, facilitant ainsi l'accession de la relève à des terres agricoles, de même que l'émergence de nouveaux projets promus par des entreprises existantes.

« Poursuivre une mission sur des décennies, voire des siècles, exige non seulement une bonne vision au départ, mais également des ressources financières stables qui permettront de réaliser les actions nécessaires au fil du temps », a souligné Paul Doyon, président de la Fiducie agricole REM.

« Ce regroupement ne signifie pas une centralisation des activités agricoles puisque chaque locataire demeure maître de ses projets sur la propriété qu'il loue à la Fiducie. Nous obtenons plutôt une courtepoinde de projets agricoles à travers le Québec », a renchéri la présidente de la Fiducie agricole UPA-Fondaction, Mme France Perreault.

« En quelques années, le modèle de fiducie que nous avons développé avec nos partenaires a prouvé qu'il était un outil puissant pour soutenir la relève agricole et soustraire les terres à la spéculation. S'inscrivant dans une vision à long terme, ce regroupement nous permet d'unir nos forces, de partager nos expertises et d'accroître notre impact afin de protéger un patrimoine agricole essentiel pour le Québec », a conclu Stéphan Morency, vice-président exécutif, stratégie et planification de Fondaction.

Merci de votre participation!

Vous souhaitez voir ce que les autres ont répondu?

Connectez-vous